

*La Ministre*

Paris, le 27 SEP. 2019

Monsieur le Sénateur,

Lors d'une précédente audition à laquelle m'a conviée la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, vous aviez souhaité m'alerter sur le courrier que m'avait adressé l'association des sociologues enseignants du supérieur et avez souhaité connaître la suite réservée à cette demande.

Dès la mise en place du dispositif Parcoursup, le service statistique du ministère, le SIES, a conçu et mis à la disposition du public les principales statistiques de référence permettant d'analyser chaque année les résultats de la campagne nationale de préinscription. Ainsi, dans le prolongement de ce qui était pratiqué avec le dispositif APB, deux notes flash ont été publiées dès la fin de la phase des vœux sur Parcoursup, en mai 2018, puis immédiatement après la clôture de la campagne, en octobre 2018. Cette année, la note flash permettant de rendre compte de la campagne de formulation des vœux est parue dès le 18 avril.

Ces publications synthétiques, accompagnées de tableaux complémentaires, permettent de dégager, au niveau national, les principaux enseignements de la campagne concernée. Elles comportent ainsi des données de cadrage sur le recours à la plateforme, notamment en nombre de candidats et nombre de vœux, des informations sur les filières et les disciplines privilégiées par les lycéens des différentes séries de baccalauréat, ou encore sur le taux d'acceptation et le rythme d'acceptation des vœux par les établissements. Certains éclairages sont apportés selon la catégorie socio-professionnelle du lycéen, le fait qu'il bénéficie ou non d'une bourse, ou encore son niveau scolaire.

./...

Monsieur Pierre OUZOULIAS  
Sénateur des Hauts-de-Seine  
SENAT

15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS cedex 06

En outre, la diffusion en opendata de données par établissement d'enseignement supérieur s'est mise en place. En octobre 2018, pour la première fois, des données fines par établissement et formation, offrant un bilan rétrospectif sur les campagnes APB 2016 et 2017, ont ainsi été diffusées en opendata à la fois sur le site du ministère et sur data.gouv.fr.

Les fichiers comportent de nombreux indicateurs par établissement et formation, par exemple sur le nombre de places, le nombre de candidatures et le rang du dernier appelé, ou encore sur les proportions de femmes, de boursiers, d'élèves endo-recrutés dans l'établissement, permettant des analyses comparées d'une grande richesse.

Conformément à la démarche de transparence que j'ai initiée avec la loi du 8 mars 2018, je vous informe qu'un dispositif de diffusion équivalent est en préparation pour la campagne Parcoursup 2018, et sera poursuivi pour la campagne 2019 et celles à venir.

Enfin, comme cela a pu être indiqué aux membres de la Commission en réponse à votre interrogation, j'ai pris au terme d'un travail sans précédent, conclu par un avis positif du Comité éthique et scientifique de Parcoursup, un arrêté spécifique pour favoriser les travaux statistiques et de recherche à partir des données individuelles d'orientation puis de parcours dans l'enseignement supérieur, collectées par le service statistique. Cet arrêté du 23 novembre 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur l'orientation dans le supérieur » (ORISUP) a été publié au Journal officiel le 28 décembre 2018.

Grâce à l'arrêté ORISUP, les données Parcoursup vont ainsi pouvoir être mises à disposition des chercheurs demandeurs. La mise à disposition, conformément à l'arrêté, implique la signature d'une convention entre le service statistiques et les organismes qui les abritent, sur le modèle des conventions aujourd'hui en vigueur pour l'accès aux données relatives aux élèves et aux étudiants. La signature de conventions est subordonnée à la présentation d'un projet de recherche précis. Un examen attentif de la demande de l'association des sociologues enseignants du supérieur dont vous m'aviez joint le courrier est en cours par mes services et une réponse directe aux intéressés sera formulée sous peu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Frédérique VIDAL